

J'ai relu les remarques que le sénateur Kirby a faites à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-22. Les grands points de son intervention peuvent se résumer de la façon suivante: l'aéroport Pearson restera dans une impasse juridique. On peut supposer que cela veut dire que le gouvernement ne sera pas capable d'aménager ni d'exploiter l'aéroport international Pearson d'une manière qu'il considère comme étant dans l'intérêt public tant qu'un règlement définitif ne sera pas intervenu entre le consortium et le gouvernement relativement à l'annulation des contrats.

Le 20 septembre, chaque député a reçu une lettre du président de Pearson Development Corporation. Le dernier paragraphe disait ceci:

Le gouvernement ne peut justifier la nécessité d'une mesure législative extrême et sans précédent pour mettre en oeuvre sa politique aéroportuaire. Pearson Development Corporation [...]

Ces gens sont censés être les méchants.

[...] ne conteste pas le droit du gouvernement d'annuler les ententes concernant les aérogares 1 et 2 pour appliquer sa politique aéroportuaire. Pearson Development Corporation a déjà dit clairement qu'elle ne prendra aucune mesure pour bloquer le réaménagement de l'aéroport international Pearson. Pearson Development Corporation reconnaît la nécessité de réaménager immédiatement l'aéroport Pearson afin que le Canada ne perde pas de précieuses possibilités de commerce international à cause d'installations inadéquates.

Enfin, voici ce qu'on pouvait lire dans le *Toronto Star*:

En annonçant que l'aéroport Pearson serait cédé à une autorité locale sans but lucratif, le ministre fédéral des Transports, Doug Young, a établi une condition qui pourrait retarder inutilement le transfert.

Qu'est-ce qui empêche Ottawa de commencer à négocier un bail, particulièrement lorsqu'on sait que ces négociations risquent de durer plus d'un an?

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Je reconnais le caractère urgent de votre question, sénateur MacDonald. J'ai transmis la question que vous aviez posée plus tôt afin d'obtenir une réponse complète parce qu'il sera assez compliqué de répondre à cette question dans les circonstances actuelles.

J'ai demandé qu'on vous réponde de toute urgence. J'ajouterai votre question d'aujourd'hui à la précédente et je ferai de mon mieux pour vous donner une réponse la semaine prochaine.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable William J. Petten (leader adjoint suppléant du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à une question que le sénateur Comeau avait posée le 9 juin, et à laquelle j'ai fait allusion hier, de même qu'une réponse à une question que le sénateur St. Germain a posée le 25 octobre.

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

LE PROJET DE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT AU MAINTIEN DE LA PAIX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

(Réponse à la question soulevée par l'honorable Gérald J. Comeau le 9 juin 1994)

Il a été annoncé dans le budget de février que la base des Forces canadiennes Cornwallis devait fermer d'ici avril 1995. Conformément au programme de réduction des effectifs des Forces canadiennes, toutes les activités d'entraînement des recrues seront regroupées à la Base des Forces canadiennes St-Jean, près de Montréal. Le ministère de la Défense nationale ne peut se permettre de conserver des infrastructures excédentaires, étant donné l'ampleur des compressions que le budget de la Défense devra subir au cours des cinq prochaines années.

L'Institut canadien des études stratégiques (ICES) est en train de mettre sur pied à Cornwallis un centre international d'entraînement au maintien de la paix, auquel on donnera le nom de Centre Lester B. Pearson d'entraînement au maintien de la paix. Par le truchement des ministères des Affaires étrangères et de la Défense nationale, le gouvernement fédéral fournira une subvention initiale de 5 millions de dollars, qui sera suivie de subventions annuelles totalisant environ un million de dollars pour les activités du centre. Les deux ministères prévoient que d'autres organismes, fondations et citoyens intéressés voudront fournir au centre un financement additionnel qui se matérialisera sous la forme de subventions et de frais de scolarité. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a elle aussi beaucoup participé à la mise sur pied du centre et s'est mise activement à la recherche de partenariats appropriés avec des entreprises pour subvenir aux besoins du centre et stimuler d'autres initiatives à Cornwallis. Ce soutien peut notamment prendre la forme d'un soutien au camp de cadets de même qu'au NCSM Acadia. Les services d'un gestionnaire de l'APECA ont été offerts pour travailler plus spécialement au réaménagement de la base de Cornwallis.

La dernière promotion de recrues est sortie de Cornwallis en août 1994, et la base doit fermer d'ici le 1er avril 1995. Après la fermeture, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se chargera de la garde des installations pour le compte de la Défense nationale et du gouvernement fédéral. Au même moment débiteront au centre les activités de l'Institut canadien des études stratégiques. Modestes au départ, elles prendront plus d'ampleur par la suite.

Il faudra relever de nombreux défis pour assurer la transition après la fermeture de la BFC Cornwallis, et le travail nécessaire est bien amorcé. Des fonctionnaires fédéraux travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues d'autres gouvernements et avec la collectivité locale pour assurer la transition la plus souple possible. Le gouvernement fédéral a annoncé en juillet qu'un budget de 7,5 millions de dollars avait été affecté à la société de développement du parc de Cornwallis pour gérer la planification de la transition.

Il est important que tous les intéressés collaborent si l'on veut réduire au strict minimum les effets de cette fermeture et promouvoir des initiatives propres à maintenir la sécurité économique à Cornwallis et dans la vallée de l'Annapolis.